



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E158346

VALABLE JUSQU'AU 15/04/2024

ÉDITÉ LE 28/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 62 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES

Siret : 818 197 386 00019

Code NACE : 4778C

Numéro caisse de congés payés : 0060321/Q

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 16539120E-003

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 16539120E-003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2022

Raison sociale : VITREC

11 RUE DU CANOUGUE
59600 MAIRIEUX

Téléphone : 06 78 44 43 28

Portable : 06 78 44 43 28

Fax :

Site Internet : www.vitrec-menuiseries.com

E-mail : maxime.blasiak@vitrec.fr

Responsabilité légale :
BLASIAK MAXIME GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	21/09/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	15/03/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	18/05/2022
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	14/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	21/09/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	14/12/2022
o Isolation des combles perdus	18/05/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.